EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE SUR LA PLACETTE RUE SILÈNE

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. Et suivants,
Vu le code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de madame GARRIDO Séverine afin d'avoir l'autorisation de stationner le véhicule d'un artisan,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Art 1 : L'entreprise Guy fermeture est autorisée à occuper et à stationner sur l'emplacement situé dans le coin à droite sur la Placette-Rue Silène pour son véhicule professionnel type trafic.

Art 2 : La présente autorisation est délivrée pour le **mardi 17 novembre, mercredi 18 novembre et jeudi 19 novembre de 8h à 18h.**

Art 3 : Le stationnement sera interdit temporairement lors de l'intervention de l'artisan sur cet emplacement.

Art 4 : La permissionnaire est tenue de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à se dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Art 5 : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 10 Novembre 2026

Le Maire

MAIRIE de CASTELNAU - de - GUERS (Hérault)

Didier MICHEL

Date d'affichage : le 10/11/2026